

Lettre d'informations N°5 – 8 mars 2016

Edito

L'image des villes marquée par les flots d'ouvriers quittant les usines au son des sirènes qui cadençaient les journées de travail est désormais lointaine.

Aujourd'hui, sous l'effet notamment des nombreuses transformations qu'a connues le monde du travail, les temps quotidiens ont été bouleversés : les modes de vie sont moins routiniers et moins standardisés, les rythmes sont de plus en plus complexes et individuels.

Pourtant le monde du travail demeure un des principaux « producteur de temps » dont les effets sont structurants sur l'organisation des déplacements. Pour preuve, entre 7h et 9h, les déplacements domicile-travail représentent 65 % des déplacements empruntant la rocade.

Pour l'harmonie du couple travail-mobilité, il apparaît aujourd'hui que les réponses en matière d'évolution de l'offre de mobilité ne sont pas suffisantes et que des marges de progrès existent du côté de la transformation du travail.

En effet, grâce notamment au développement des technologies du numérique, le travailleur peut aujourd'hui se distancier physiquement de son entreprise, modifiant ainsi la demande de mobilité. Selon l'enquête « Travailler autrement en Aquitaine », réalisée en 2013 (auprès de 2400 aquitains) par le conseil régional, 83 % des salariés aimeraient télétravailler et 20 % le feraient déjà.

Il convient de saisir cette opportunité et d'accompagner les bonnes initiatives car les nouvelles formes et nouveaux lieux de travail apparaissent comme une manière inédite de redéployer des proximités.

Bonne lecture!

L'équipe Charte des mobilités de l'a-urba

Le point sur une mesure : Agence des temps

La Métropole est chef de file de la mesure « Agence des temps » issue de la Charte des mobilités de l'agglomération bordelaise.

L'objectif prioritaire de cette mesure est de participer à la limitation des flux simultanés de déplacements aux heures de pointe et donc à la réduction des épisodes de congestion des TC et des principaux axes routiers dont la rocade... par le biais de différentes politiques qui peuvent avoir des effets sur les rythmes urbains.

Une des actions vise à participer à la modification des comportements pour la réalisation des déplacements domicile-travail.

Dans ce cadre, en septembre 2015, le conseil de Métropole a voté une délibération qui définit les modalités d'intervention en faveur des tiers-lieux, ces espaces de travail mutualisés qui offrent aux travailleurs indépendants ou aux salariés la possibilité de disposer d'un lieu dédié leur permettant de télétravailler hors de leur domicile mais relativement près de chez eux.

Par cette délibération, Bordeaux Métropole entend participer, par un dispositif de financement ad hoc portant sur les dépenses d'investissement, à la création de tiers lieux favorisant ainsi les pratiques de télétravail et la recherche d'une moindre mobilité. Les critères d'appréciation des projets sont notamment la pertinence de la localisation du site, la desserte par les TC et/ou le potentiel de développement des modes alternatifs à la voiture solo...

La <u>délibération</u> est consultable en téléchargement sur le site de Bordeaux Métropole, ainsi que les <u>annexes</u>.

EvènementAtelier débat de l'observatoire des mobilités et des rythmes de vie le 17 mars 2016

Dans le cadre du mois des observatoires de l'a-urba, l'observatoire des mobilités et des rythmes de vie organise le 17 mars 2016 son évènement annuel.

Son thème : « Concilier rythmes urbains et mobilités : aménager les temps et gérer les pointes ».

Renseignements et inscriptions auprès de Béatrice Cuesta Gicquel : communication@aurba.org / 05.56.99.86.36

Référence à partager :

Sans bureau fixe – Transitions du travail, transitions des mobilités, Bruno Marzloff, Editions Fyp, 2013.

Partant du constat que les déplacements domicile-travail sont sous tension (allongement des distances parcourues, congestion, temps perdu...) et que l'offre de transports publics tente de répondre à une demande de plus en plus difficile à satisfaire, l'ouvrage s'intéresse à la transition nécessaire du monde du travail pour faire évoluer les mobilités, la mobilité numérique constituant alors « la boite de Pandore du travail mobile ».